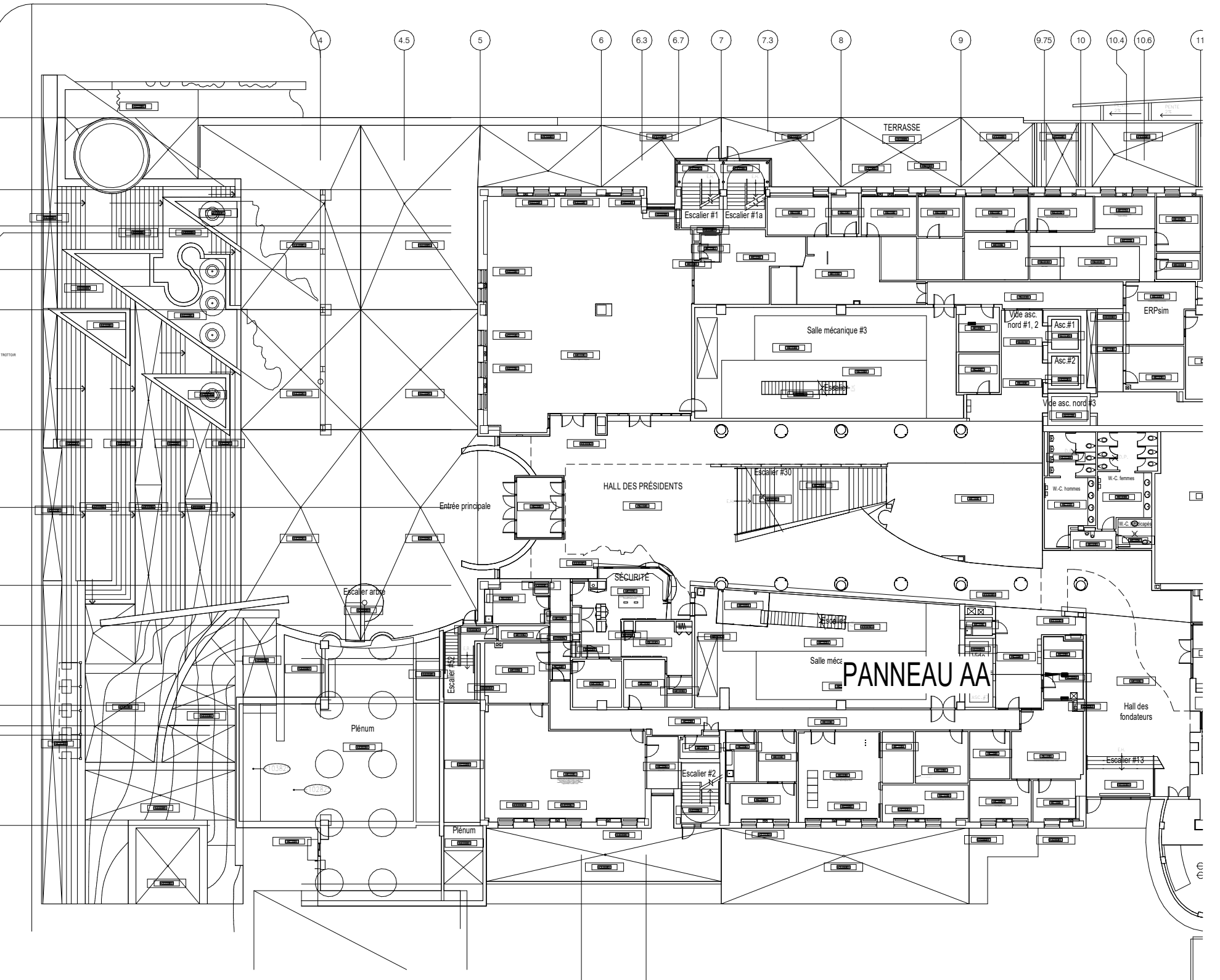
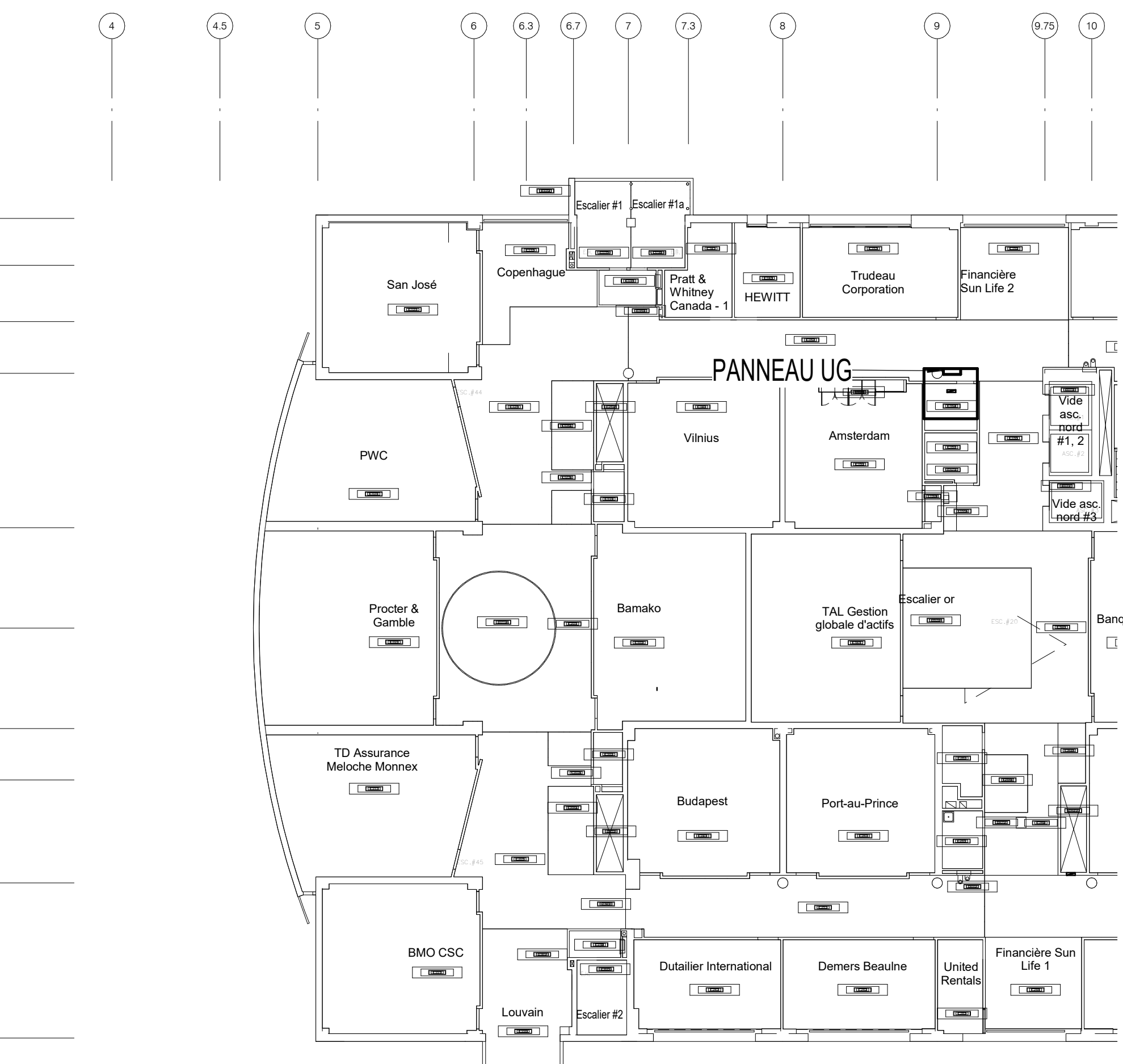


2024-04-12 09:19:38

ÉLECTRICITÉ - NOTES SPÉCIFIQUES ET GÉNÉRALES	
No.	DESCRIPTION
E208	L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN RAPPORT DU MANUFACTURIER D'ALARME INCENDIE QUI ATTESTE LA CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DE MARQUE SIMPLEX 4100ES ET DES NOUVELLES COMPOSANTES. L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE DANS SA SOUMISSION L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME. COORDONNER AVEC LE MANUFACTURIER LES REQUIS DURANT LA SOUMISSION.
E209	POUR LES HAUT-PARLEURS MURAUX, INSTALLER DANS LES LOCAUX FERMÉS, EN ENTRANT, SUR LE MUR CÔTÉ LOUQUET DE PORTE, AU DESSUS DES THERMOSTATS ET GRADATEURS.
E301	LE DÉTECTEUR D'OCCUPATION DOIT ÊTRE EN MODE "VACANCY", IL DOIT SEULEMENT FERMER LES LUMIÈRES APRÈS UNE CERTAINE PÉRIODE D'OCCUPATION. AUCUN CONTRÔLE SUR L'OUVERTURE DES APPARELS.
E307	HAUTEUR DE MONTAGE DES LUMIÈRES SUSPENDUES À 2750 mm DU PLANCHER.
E308	LENTILLES DES LUMIÈRES SUSPENDUES À 450 mm DU PLAFOND.
EG101	SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES REPRÉSENTÉS EN TRAITIS TRITÉS SONT EXISTANTS À CONSERVER (EAC). LORSQU'ILS SONT MONTRES SUR LES PLANS DE DÉMOLITION OU EXISTANTS CONSERVÉS (EC) QUAND ILS SONT MONTRES SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
EG102	SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES REPRÉSENTÉS EN TRAITIS CONTINUS SONT EXISTANTS À ENLEVER (EAE), EXISTANTS À RELOCALISER (EAR) LORSQU'ILS SONT MONTRES SUR LES PLANS DE DÉMOLITION OU NOUVEAUX (N), EXISTANTS RELOCALISÉS (ER) QUAND ILS SONT MONTRES SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT.
EG301	AUCUN PERCEMENT PERMIS SUR LES MURS DES ESCALIERS D'ISSUE À MOINS QUE CELA SERVE À L'ESCALIER. PRÉVOIR SOUFFLAGE (COORDONNER AVEC L'ARCHITECTE) DU MUR POUR L'INSTALLATION DE PRISES DE COURANT OU AUTRE APPAREIL ÉLECTRIQUE ET/OU MÉCANIQUE.
EG302	SE RÉFÉRER AUX PLANS DE PLAFOND DE L'ARCHITECTE POUR LES PRÉCISIONS RELATIVES À L'EMPLACEMENT EXACT DES LUMIÈRES.
EG304	SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE PRÉVUS SUR L'URGENCE SONT RACCORDES SUR LE RÉSEAU D'URGENCE ESSENTIELLE.
EG306	L'EMPLACEMENT EXACT DE DÉTECTEURS D'OCCUPATION SERONT À COORDONNER SUR PLACE POUR ASSURER UN FONCTIONNEMENT ADEQUAT.
EG313	LA POSITION EXISTANTE DU PANNEAU D'ALIMENTATION DES LUMIÈRES D'URGENCE "UG" INDIQUÉE SUR LA VUE 4 DU PLAN E-111.
EG314	LA POSITION EXISTANTE DU PANNEAU D'ALIMENTATION DES LUMIÈRES D'URGENCE "AA" INDIQUÉE SUR LA VUE 3 DU PLAN E-111.
EG401	L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER DES PLAQUES DE FINITION MÊME COULEUR QUE LE MUR SUR LEQUEL ELLES SONT INSTALLÉES. LES DISPOSITIFS (PRISES, INTERRUPTEURS, GRADATEURS, ETC.) QUELLES RECOUVRENT DOIVENT AUSSI ÊTRE DE LA MÊME COULEUR.



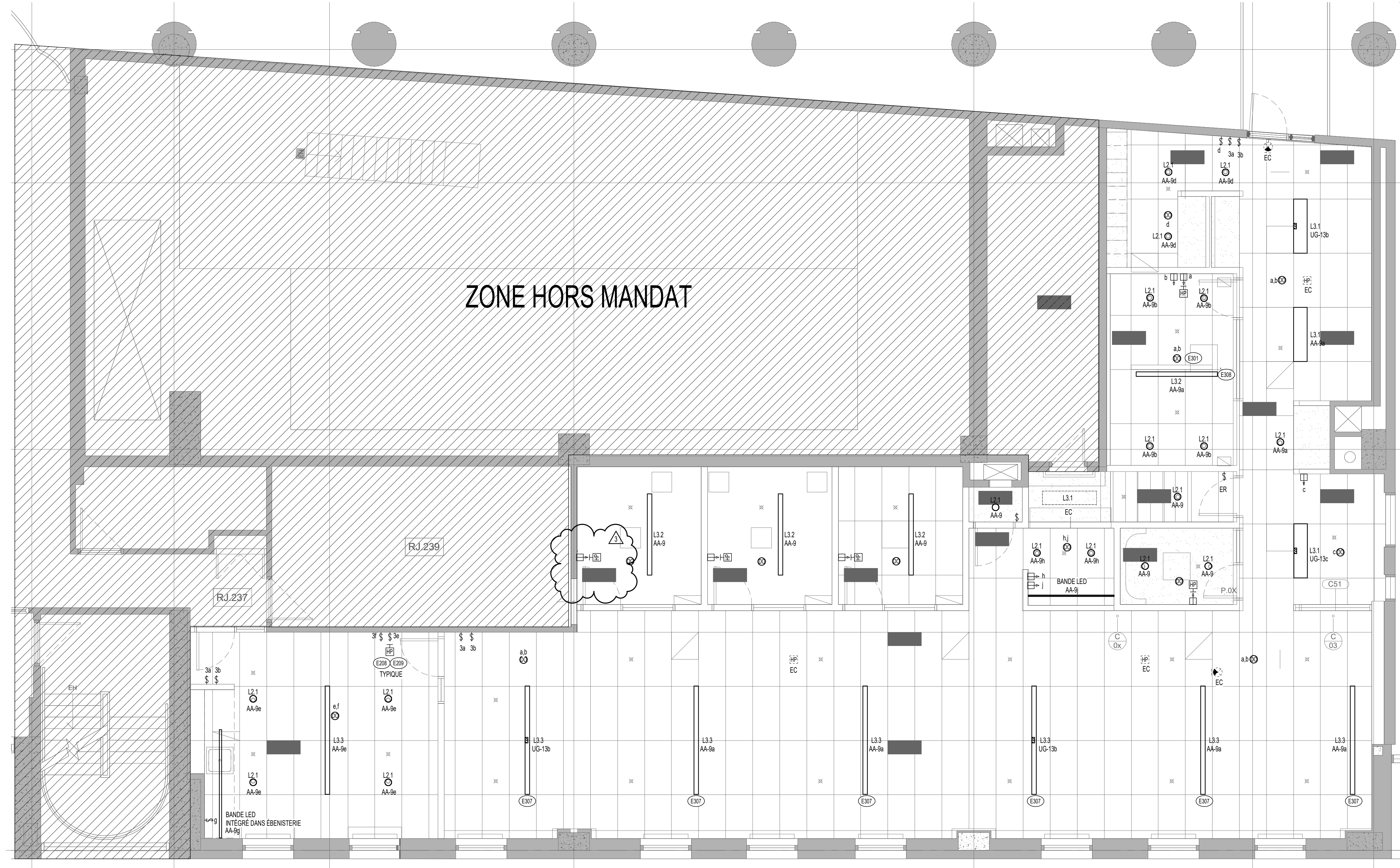
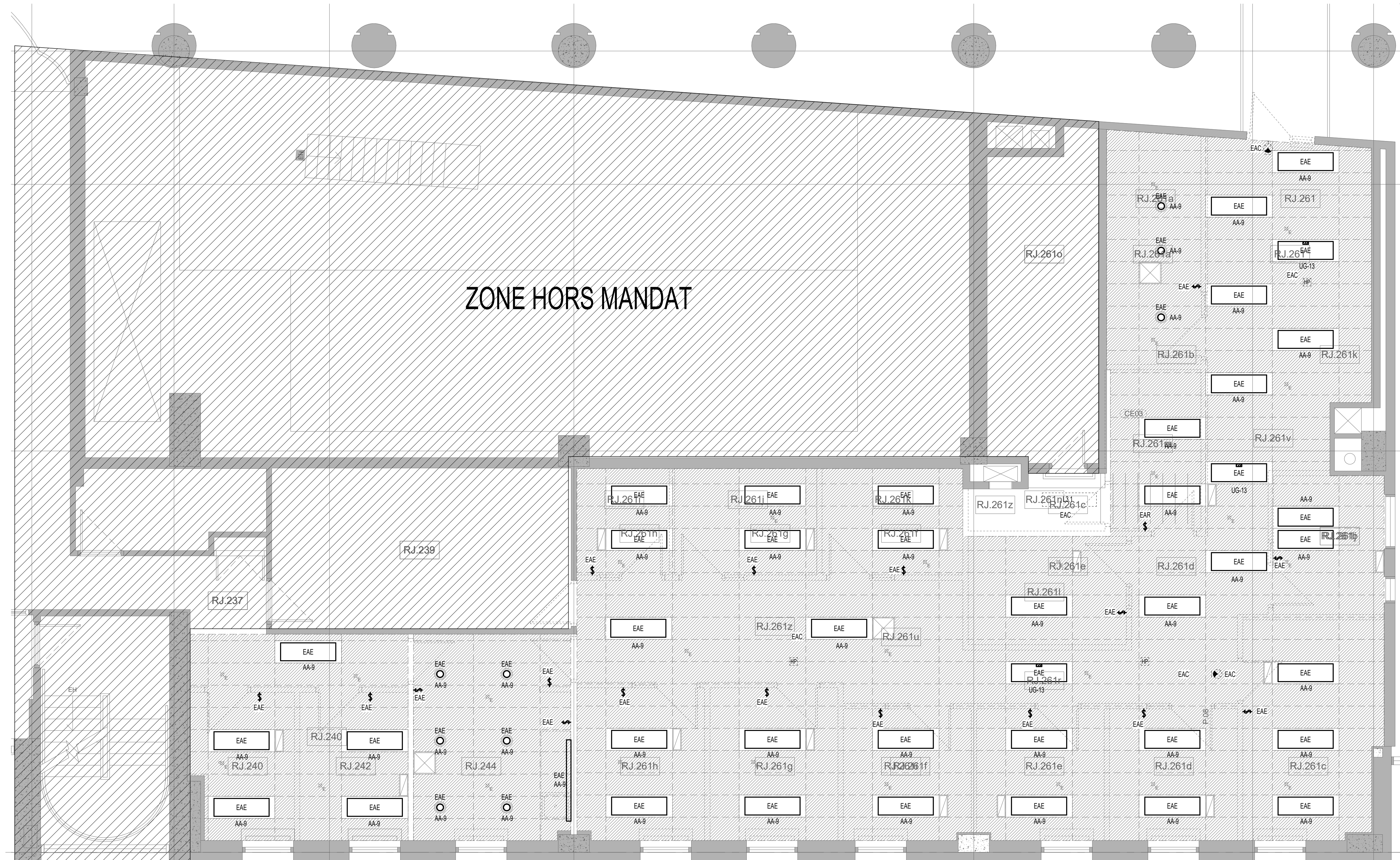
3 REZ-DE-CHAUSÉE - LOCALISATION PANNEAU AA
1:300



4 NIVEAU 1 - LOCALISATION PANNEAU UG
1:200

1 E-RDJ. 261 - ÉCLAIRAGE & ALARME INCENDIE - DÉMOLITION
1:50

2 E-RDJ. 261 - ÉCLAIRAGE & ALARME INCENDIE - AMÉNAGEMENT
1:50



Ces documents d'ingénierie sont l'œuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne peuvent être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. Les plans sont accompagnés d'un devis et ce dernier doit être pris en compte pour la réalisation des travaux.

HEC MONTRÉAL

**CHEVALIER
MORALES
ARCHITECTES**

No.	DATE	DESCRIPTION
3	2024-04-12	AD-ME-002.1
2	2024-04-11	AD-ME-002
1	2024-04-10	AD-ME-001
0	2024-03-21	POUR SOUMISSION

Sous:

dupras ledoux ingénieurs

No. Projet Client: CHATELAIN ST-AMOUR, INC.
 Date: 02/14/24
 Échelle: TEL QUINIQUE
 Projet: HEC RÉAMÉNAGEMENT MONTRÉAL, QC
 Titre: RDJ. 261, DÉMOLITION & AMÉNAGEMENT - ÉCLAIRAGES & ALARME INCENDIE
 Discipline: ÉLECTRICITÉ